



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique régionale d'éducation musicale et de chant choral

Livret d'accueil des enseignants contractuels et non titulaires



Dernière mise à jour : septembre 2023

Présentation

Ce document a pour objet de faciliter votre entrée en fonction comme professeur contractuel ou professeur non titulaire d'éducation musicale en collège.

Votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les **formalités administratives** est votre chef(fe) d'établissement, éventuellement son adjoint(e). Sur le **plan pédagogique**, n'hésitez pas à demander des conseils auprès des autres professeurs de l'établissement. N'hésitez pas non plus à solliciter le professeur principal ainsi que le C.P.E.

Enfin, vous pouvez également solliciter l'inspection pédagogique régionale pour une visite. Celle-ci sera réalisée par un(e) professeur(e) chargé(e) d'inspection pour l'inspecteur pédagogique régional d'éducation musicale et chant choral.

Vous trouverez ci-dessous des liens qui vous permettront rapidement de trouver les documents nécessaires à la réalisation de vos séquences de cours.

Se préparer en amont

Des documents impératifs : les programmes d'enseignement (les programmes du collège, [cycle 3](#) et [cycle 4](#)) sont les textes à **consulter en priorité** lorsque vous débuterez la conception de vos séquences.

Des documents très utiles : les documents ressources pour le [cycle 3](#) (classes de CM1 à 6^e) et pour le [cycle 4](#) (classes de 5^e à 3^e). Ils ont pour objectif d'accompagner la mise en place des programmes tout en respectant le principe de liberté pédagogique. À la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (D.G.E.S.C.O), ces documents sont élaborés sous la responsabilité de l'Inspection générale qui est garante de leur validité scientifique et pédagogique. Ils apportent donc un premier éclairage sur le programme .

D'autres ressources utiles pour vous aider à la mise au point scientifique sur les notions abordées.

- Dans [l'espace pédagogique éducation musicale](#) de l'académie de Nantes
- Sur Eduscol, le [site national éducation musicale](#) Cet espace, continuellement enrichi par la contribution du GTP¹ et des webmestres de la discipline, vous permettra de mener une veille rapide et efficace sur les pratiques au sein de l'académie. Vous pourrez également y retrouver des informations plus générales.
- Les espaces pédagogiques éducation musicale des autres académies
- La [circulaire](#) sur le **cahier de textes numérique** dont la tenue régulière constitue une de vos obligations essentielles d'enseignant.

Concours - inscriptions :

N'hésitez pas à vous inscrire aux concours de recrutement des enseignants du second degré (CAPES, agrégation ...)

Dans la rubrique dédiée du ministère [Devenir enseignant](#) vous trouverez tous les renseignements utiles sur les conditions à remplir pour pouvoir se présenter aux différents concours.

Nous attirons votre attention sur l'importance de respecter les délais d'inscription car une fois ceux-ci dépassés, quel que soit le motif invoqué, il n'est plus possible de s'inscrire ou de modifier son inscription. En cas de doutes, vous pouvez également contacter la Direction des Examens et Concours (DEC) qui vous confirmera si vous êtes éligible.

¹ Le Groupe de Travail sur les Programmes est composé d'enseignants et de l'IA-IPR. Il a comme rôle principal de produire des ressources afin d'accompagner la mise en

œuvre de l'enseignement. Des réunions annuelles fixent les objectifs de réalisation. Le groupe est coordonné par M. Marc LEROY, professeur aide-inspecteur.

Mise en œuvre de votre travail

Connaître le vocabulaire professionnel et les principales références réglementaires pour enseigner l'éducation musicale et le chant choral.

Une programmation

Il s'agit d'un projet d'enseignement établi en début d'année pour chaque niveau ou classe en responsabilité. La programmation prend en compte le calendrier officiel d'une année scolaire, celui propre à l'établissement (division périodique, trimestrielle ou semestrielle) et les contenus des programmes. Cela permet de fixer le cadre général de votre travail (pour chaque séquence: la problématique envisagée, les compétences relevant des 4 champs de compétences du cycle, le nombre envisageable de séances pour réaliser la séquence). La programmation donne du sens aux apprentissages et articule le parcours de formation dans les différents cycles.

Une progression pédagogique

La progression pédagogique impose de réfléchir à la progressivité des compétences (connaissances et capacités) à développer et des situations d'apprentissage qui en favoriseront la maîtrise par les élèves.

C'est aussi une réflexion sur l'articulation entre les différentes séquences des programmes afin de d'établir des passerelles qui donneront du sens à l'ensemble d'un cycle.

Les progressions peuvent être organisées suivant différents modèles et relèvent de la liberté pédagogique de l'enseignant. Elles nécessitent cependant d'être construites du plus simple au plus compliqué. Ainsi, une même compétence (exemple: « Analyser des œuvres musicales en utilisant un vocabulaire

précis.») peut être travaillée de la 5^e à la 3^e. Cependant, elle amènera l'élève à se confronter à des situations d'apprentissage de plus en plus complexes pour utiliser un vocabulaire de plus en plus précis (*très doux* devient *pianissimo*); un lexique peu à peu élargi (*plusieurs sons ensemble à accord*); utilisation de termes associés à des genres, à des périodes ou à des répertoires particuliers (*bassus, basse continue, ground, walking bass*).

Une séquence

C'est l'enchaînement de plusieurs séances qui traitent d'un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes associées en un tout cohérent. Chaque séance contribue à développer les compétences choisies dans le référentiel du programme à partir d'une problématique, d'un choix d'œuvres de référence ou complémentaires et d'un projet musical.

Dans la rubrique « Pédagogie et didactique », vous pourrez consulter les ressources de l'onglet « [Outils pour apprendre le métier](#) ». Parmi ses ressources, il contient plusieurs séquences qui vous sont spécifiquement destinées. Chaque séquence y est présentée par son concepteur et l'ensemble des documents (documents de cours, ressources audio et vidéo) peuvent être téléchargés.

Une séance

Elle correspond à l'unité hebdomadaire de la séquence. Elle doit avoir une cohérence d'ensemble en organisant la mise en activité des élèves autour des compétences à développer. Pour s'inscrire dans une progression logique du travail, elle débute par une mise en lien avec la séance précédente et se termine par un temps de remémoration de ce qui a été réalisé. Ce moment conclusif établit un lien avec la suite du travail et ce qui pourra être fait « à la maison » pour s'y préparer. Il est préférable que ces deux temps soient majoritairement réalisés par les élèves.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

CULTURE COMMUNE
SOCLE COMMUN



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il réunit l'ensemble des connaissances, compétences,

valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école primaire et du collège.

Les cinq domaines du socle commun :

- **Les langues pour penser et communiquer ;**
- **Les méthodes et outils pour apprendre ;**
- **La formation de la personne et du citoyen ;**
- **Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- **Les représentations du monde et de l'activité humaine.**

Chaque champ de compétences des programmes d'éducation musicale (cycle 2, 3 et 4) fait référence à un ou plusieurs domaines du socle.

Les EPI Enseignement pratiques

Au collège, lors de votre remplacement, vous serez très probablement amené(e) à participer à un Enseignement Pratique Interdisciplinaire. Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences inscrites dans les différents programmes d'enseignement. Ils mobilisent au moins deux disciplines. Ils s'appuient sur une pédagogie par projet avec une réalisation concrète, individuelle ou collective. Depuis la rentrée 2017, ils peuvent s'inscrire dans une des huit thématiques proposées lors de la Réforme du collège ou, désormais, dans une thématique choisie par les enseignants de l'établissement. Toutes les disciplines sont susceptibles de proposer un ou plusieurs EPI. et d'y participer.

Les formes que peuvent revêtir ces EPI sont diverses et variées. Rapprochez-vous des collègues impliqués dans les EPI de votre établissement.

L'accompagnement personnalisé

Vous pourrez également être amené(e) à prendre en charge l'Accompagnement Personnalisé qui concerne tous les élèves du collège. L'accompagnement personnalisé (AP) est une modalité d'enseignement destinée à tous les élèves du collège, de la sixième à la troisième. L'AP vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser. Il a comme objectif de permettre à chacun d'entre eux :

- ✓ de développer les compétences qui lui sont indispensables pour réaliser tous les autres apprentissages,
- ✓ de trouver les moyens de résoudre par lui-même ses difficultés et donc de développer l'autonomie dont il a besoin pour exploiter pleinement son potentiel.

L'accompagnement personnalisé est une modalité d'enseignement intégrée aux enseignements disciplinaires.

Dans l'espace académique de la discipline, vous trouverez une [infographie](#) vous permettant de replacer l'enseignement de l'éducation musicale dans le cadre transversal de l'accompagnement personnalisé.

L'évaluation des compétences

Toute démarche d'évaluation vise soit le contrôle, soit l'accompagnement. Ses objectifs dépendent notamment du moment où l'évaluation est proposée, de la nature des informations que l'on souhaite connaître sur l'évolution des acquisitions des élèves.

On classe les pratiques de l'évaluation en trois grandes catégories suivant leurs finalités :

- Situer les élèves par rapport à un apprentissage à venir : que sait-il ? **C'est l'évaluation diagnostique.**
- Faire prendre conscience aux élèves de leurs réussites, de leurs difficultés, de leurs erreurs, des méthodes qu'ils utilisent et adapter la stratégie d'enseignement au groupe classe. **C'est l'évaluation formative, formatrice** qui a pour fonction de favoriser la réussite des élèves.
- Vérifier, situer le niveau de maîtrise d'un apprentissage donné. Certifier un niveau de compétence en fin de séquence, de cycle ou pour recevoir un diplôme. **C'est l'évaluation sommative, parfois certificative.**

D'autres objectifs pour évaluer la production des élèves :

- ✓ Positionner l'élève par rapport au groupe classe ;
- ✓ Informer l'élève sur son niveau, ses compétences pour l'aider à se construire un projet.

Le programme

Le programme officiel définit les notions, les connaissances et les capacités que doit maîtriser un élève en fin de cycle. En éducation musicale, le programme précise quatre attendus pour chaque fin de cycle.

Au collège, deux programmes s'appliquent :

- Celui du cycle 3, pour la classe de 6^e (débuté en CM1)
- Celui du cycle 4, pour les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Pour l'éducation musicale, ils peuvent être téléchargés [ici](#).

Ces programmes s'imposent à l'ensemble des enseignants des collèges publics et privés sous contrat.

Pour vous aider à les mettre en œuvre, vous trouverez un certain nombre de ressources dans les pages « [pédagogie et didactique](#) » de l'espace académique

Pour le cycle 3, plusieurs de ces ressources apparaissent dans l'onglet « **Ressources du GILDA** ».

Vous trouverez également dans ce même espace des [fiches préétablies](#) (fiche synthèse ou moule de séquence) pour vous aider à élaborer des séquences.

CYCLE 3 SÉQUENCE N°...	
PROJET	MOYEN
PROGNOSTIQUEZ L'AVANCEMENT	
RECEVOIR ET PRODUIRE	
COMPÉTENCES CLÉS	
OBJECTIFS ET PRODUITS	
CONTENU ET COMPÉTENCES	
MÉTHODES, MOYENS ET COMMENTAIRES	
ÉVALUATION	
REPERES POUR LE SCENARIO PEDAGOGIQUE	
ÉVALUER LES COMPÉTENCES ET LES CONNAISSANCES	

L'enseignement facultatif de chant choral

Un enseignement facultatif de chant choral est proposé à tous les élèves désireux d'approfondir leur engagement vocal et de pratiquer la musique dans un cadre collectif visant un projet de concert ou de spectacle.

Associant des élèves de tous les niveaux scolaires réunis par une même motivation, la chorale s'associe fréquemment à des projets fédérateurs réunissant plusieurs collèges, des lycées et des écoles. Elle amène à travailler avec des musiciens professionnels (chanteurs solistes, instrumentistes) et à se produire sur des scènes du spectacle vivant. Elle profite ainsi pleinement du partenariat avec les artistes, les structures culturelles et les collectivités territoriales.

A partir de la rentrée 2018, l'enseignement de chant choral est réglementé par [l'arrêté du 9 janvier 2018](#). Dans son premier article, ce texte indique : « *un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire.* »

Un vadémécum national d'aide à la mise en œuvre de l'enseignement de chant choral est à votre disposition pour être consulté ou téléchargé en cliquant [ici](#).

Des professeurs coordonnateurs territoriaux pour le chant choral auprès de la DAAC sont également à votre disposition pour mener à bien vos projets de chant choral. Répartis dans chaque département, vous pourrez en trouver les noms et coordonnées sur les pages « éducation artistique et action culturelle » du Rectorat (page [contacts](#)).

L'éducation musicale dans les parcours éducatifs

Au collège, comme à l'école ou au lycée, les enseignements d'éducation musicale et de chant choral s'inscrivent dans des dispositifs d'éducation portés par l'ensemble des disciplines. Les plus importants d'entre eux sont **les quatre parcours éducatifs** : parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir. Ils font l'objet d'un guide académique que vous pouvez consulter et télécharger [ici](#).

Le PEAC

Parcours d'éducation artistique et culturelle



Le [parcours d'éducation artistique et culturelle](#) couvre l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

L'éducation musicale, l'enseignement du chant choral, les pratiques orchestrales sont particulièrement présents dans la constitution d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Vous trouverez sur [l'espace pédagogique de la DAAC](#) (Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle), des informations et le témoignage de nombreux projets réalisés, en cours ou à venir.

Le parcours citoyen



Le [parcours citoyen](#) de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté dont notamment :

- *la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;*
- *la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;*
- *la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;*
- *la prévention et la lutte contre le harcèlement ;*
- *la lutte contre l'homophobie ;*
- *l'éducation à l'environnement et au développement durable ;*
- *l'éducation aux médias et à l'information ;*
- *l'éducation à la défense.*

Les compétences sociales et civiques figurent dans les programmes d'éducation musicale. Il est intéressant de les travailler à partir d'une problématique donnée (exemples: « *En quoi les musiciens peuvent-ils s'engager dans la défense d'une idée?* »; « *Peut-on fraterniser à travers la musique?* »; « *Les compositeurs dans la cité* »). Elles sont également au cœur de l'enseignement facultatif de chant choral dans la mesure où elles participent à un projet collectif et coopératif.

Le parcours santé



De la maternelle au lycée, [le parcours éducatif de santé](#) permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- l'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- la protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Il s'incarne notablement en éducation musicale par la sensibilisation aux risques auditifs. Pour concevoir une séquence d'enseignement ou un projet d'enseignement transversal (EPI par exemple), des informations et des ressources sont à votre disposition. Elles sont consultables dans

une page dédiée de l'espace académique de la discipline : [sensibilisation aux risques auditifs](#).

Un partenariat ARS/Collectivités territoriales/Rectorat de Nantes propose également une participation à des concerts, musiques actuelles, permettant d'informer les jeunes de la nécessité de se prémunir contre les dommages encourus par une intensité sonore trop forte : [Peace and Love](#).

Le parcours avenir



Le [parcours Avenir](#) s'adresse à tout élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Il se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée. L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation éclairés.

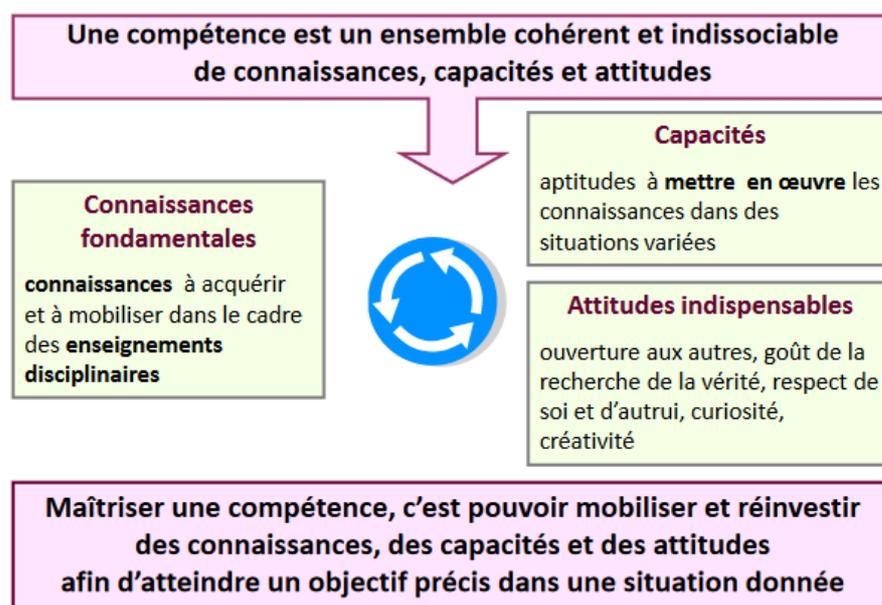
Dans le cadre de l'éducation musicale, il est intéressant d'accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, notamment ceux envisageant une continuité des pratiques et enseignements musicaux après la classe de 3^e ou de terminale. Vous trouverez des informations sur des dispositifs tels que les CHAM (classes à horaires aménagés musique) ainsi que sur les lycées publics proposant des enseignements de musique dans les pages « [ressources académiques](#) » de l'espace disciplinaire.

Quelques principes et conseils pour mettre en œuvre votre mission d'enseignement auprès des élèves

Enseigner pour la première fois, et même tout au long d'une carrière, demande de rester fidèle à des règles professionnelles touchant aussi bien l'éthique que la responsabilité éducative. Celles-ci posent les fondements du « [référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#) » qui s'impose à chaque professeur(e), qu'il ou elle soit titulaire ou non du poste occupé. C'est également sur cette base réglementaire qu'est évaluée la qualité du travail produit par un(e) enseignant(e) au sein de la classe et de l'établissement. Afin de vous aider à prendre en charge votre mission auprès des élèves, nous soumettons à votre attention quelques préceptes tirés d'observations menées notamment dans les classes d'éducation musicale. Nous espérons qu'elles fassent écho à votre propre expérience et suscitent un enseignement riche d'expériences musicales et soucieux de développer la réflexion des élèves.

Pour développer les compétences de l'élève dans un cadre clair et rassurant, l'enseignant doit :

- mettre en place une pédagogie explicite, c'est-à-dire une pédagogie qui permet à chaque élève d'obtenir une conscience claire de tout ou partie des enjeux de la séance, de la séquence, de ce qu'il y fait (ce qu'on lui demande ou ce qu'il propose) et de ce que cela lui apporte ;
- stimuler l'activité intellectuelle de chacun à partir de supports exigeants et variés esthétiquement, par des situations dites « complexes », des questionnements ouverts faisant appel à sa sensibilité, à sa réflexion pour développer son esprit critique et son engagement.
- favoriser l'action constructrice des élèves dans la plupart des situations de travail. Un moment prolongé de passivité entraîne leur inattention, voire une perturbation plus ou moins affirmée.
- différencier ses modes d'enseignement pour répondre à la diversité des intelligences en plaçant les élèves dans des situations d'apprentissages variées.
- ne pas imposer son point de vue mais s'appuyer plutôt sur une diversité de perceptions, d'expériences personnelles de la part des élèves pour construire un discours argumenté et prenant progressivement de la distance avec une première impression très subjective.
- passer par l'expérience sensible, voire corporelle, d'une notion avant que d'en proposer une définition trop théorique.
- ne pas viser l'exhaustivité des connaissances mais discerner ce qui est essentiel pour comprendre le cours.
- donner du temps à la parole des élèves pour argumenter, partager, construire ensemble un projet musical ou une analyse auditive.
- accorder des responsabilités aux élèves afin qu'ils prennent confiance en eux et aient envie d'apprendre.



Pour prolonger

Des rencontres professionnelles



A tout moment, un enseignant peut adresser, sous couvert du chef d'établissement, une demande écrite de visite conseil. Le chef d'établissement peut également souhaiter une visite conseil ou d'inspection. Une visite conseil ou d'inspection est réalisée par un inspecteur pédagogique régional ou un(e) professeur(e) chargé(e) de mission. Elle se déroule en plusieurs temps : l'observation d'une séance de cours, un entretien pédagogique, un bilan effectué à la suite avec le seul chef d'établissement. Afin de donner toute son efficacité à cette visite, un protocole vous demandera de fournir :

- En amont de la séance et par voie électronique : un rapport d'autoévaluation de vos pratiques à renseigner.
- Au début de la séance : la programmation annuelle de la classe, les documents cadres de la séquence (Cf. [fiches synthèses et moules](#) dans l'espace disciplinaire), les documents remis aux élèves pour réaliser la séquence.
- Après chaque visite, vous recevrez par le biais de votre établissement un rapport d'inspection. Il reprend les observations et conseils formulés lors de la visite. Un tableau y synthétise l'évaluation de vos compétences professionnelles, en relation avec des [descripteurs académiques](#).

Des temps de formation



Les enseignants d'éducation musicale peuvent se rencontrer au fil de l'année, soit à l'occasion de projets artistiques mis en place pour des rencontres chorales, soit encore dans les actions de formation continue (à **candidature individuelle**) proposées dans le plan académique de formation (PAF).

Un certain nombre d'entre vous seront invités par l'inspection pédagogique régionale à participer à un temps de formation spécifique (**candidature désignée**). D'une durée de deux jours, il sera animé par les professeurs chargés de mission. Vous recevrez en temps utile une convocation valant ordre de mission pour vous rendre à cette action

de formation.

Une messagerie professionnelle



En tant qu'agent contractuel de la fonction publique, vous possédez une adresse de messagerie électronique professionnelle. Elle permet à l'administration de communiquer avec vous. Votre adresse est communément composée ainsi : prénom.nom@ac-nantes.fr

Il vous est recommandé de consulter très régulièrement votre boîte de messagerie professionnelle et de veiller à ce qu'elle ne soit pas bloquée par un trop grand nombre de messages non lus. Par ce biais, mais également par les pages de l'espace académique de l'éducation musicale, par la liste de diffusion des professeurs d'éducation musicale,

vous serez régulièrement informé des actualités de la discipline.

Enfin, pour signaler toute difficulté importante rencontrée dans votre exercice au sein de l'établissement, il vous est demandé de suivre la voie hiérarchique, à savoir de procéder à envoi **sous couvert du chef d'établissement**.

Des interlocuteurs pour répondre à vos questions

Toute question ou démarche concernant votre **situation administrative** :

- Bureau du remplacement et de la gestion des enseignants non titulaires
Gestion des contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi - DIPE 5
Chef de bureau : Mme Marie MONITION - 02 40 37 32 57- referent-remplacement@ac-nantes.fr
- Cellule de recrutement - remplacement des personnels enseignants
Madame Annie BOUTHEGMES - 02 40 37 32 57 - annie.bouthegmes@ac-nantes.fr
- Cellule gestion administrative et financière des personnels enseignants non titulaires
Madame Valérie ROUSSEL - 02 40 37 37 43 - Valerie.Roussel1@ac-nantes.fr

Toute question ou démarche d'**ordre pédagogique** :

Anja LOUKA, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale – anja.louka@ac-nantes.fr
Secrétariat : Madame Chrystelle EMERIT - 02 72 56 65 07 - Chrystelle.Emerit@ac-nantes.fr

Notes personnelles